

COMMUNE DE FRENEUSE



BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 27 février 2025 dernier, ce budget s'équilibre en intégrant l'augmentation des taux des impôts locaux 2024, et la base 2025.

Préambule

Le budget primitif 2025 est construit avec affectation des résultats de l'exercice 2024.

A compter de cette année, le compte financier unique (CFU), constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. La collectivité a choisi de devancer la date obligatoire de mise en place qui est l'exercice 2026. Ce dernier est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'année 2024 a été marquée par le passage à la norme M57 au 1^{er} janvier (DEL 2023-060). Notre service comptable a su travailler de concert avec le Trésor Public pour mener à bien cette transition.

Pour rappel, la M57 prévoit la faculté pour l'exécutif d'effectuer des virements de crédits d'un chapitre à un autre, sous conditions d'autorisation de l'assemblée délibérante. En outre, les chapitres entre lesquels les virement sont réalisés doivent faire partie de la même section (de fonctionnement ou d'investissement). Ces virements sont limités à 7,5% des dépenses réelles de la section. Enfin, cette fongibilité est dite asymétrique: les crédits ne peuvent pas être transférés vers le budget consacré aux dépenses de personnel.

Lorsque des dépenses imprévues sont nécessaires, l'assemblée délibérante peut voter des autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues. Celles-ci sont limitées à 2% des dépenses réelles de chaque section.

En parallèle, une synthèse de la qualité de comptes a été réalisée par le conseiller au décideurs locaux en 2024. Il est stipulé que cette dernière peut être présentée à l'assemblée délibérante ou en commission finances. La DGFIP propose un indicateur de pilotage comptable (IPC) dont le calcul est étroitement lié aux contrôles comptables automatisés (CCA). Ainsi, l'IPC de la collectivité au titre de l'exercice 2023 est de 77,8/100.

L'IPC ne peut être assimilé à un label de qualité comptable. Il vise exclusivement à s'assurer du respect de la réglementation. Néanmoins, en 2020, l'IPC de la commune était de 47% (données du CDL).

Le point principal à améliorer est l'ajustement de l'actif qui doit se poursuivre grâce à la coopération entre les services de l'ordonnateur et du comptable. Afin de fiabiliser l'inventaire, il est attendu des certificats administratifs de fusion de fiches inventaire pour limiter le nombre d'inventaires (1650) et obtenir une lecture plus facile du patrimoine de la commune. C'est un très gros travail puisque les imputations n'ont que très sporadiquement été bien réalisées au cours des années précédant 2021.

Un plan pluriannuel d'investissement doit également être fourni.

I- Section de fonctionnement

I-1 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES		BP 2023+DMs	BP 2024+DMs	BP 2025
Chapitre 011	charges à caractère général	1 654 608	1 323 957	1 354 228
Chapitre 012	charges de personnel	2 422 180	2 399 515	2 476 103
Chapitre 014	atténuation de produits	5 497		
Chapitre 022	dépenses imprévues	97 791		
Chapitre 023	<i>virement à la section d'investissement</i>	<i>1 186 257</i>	<i>1 388 498</i>	<i>1 579 607</i>
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	145 414	226 628	236 385
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	251 953	263 142	238 219
Chapitre 66	charges financières	48 241	44 972	39 527
Chapitre 67	charges exceptionnelles	3 200	25 809	73 000
Chapitre 68	dotations aux provisions	18 419	37 889	5 443
	TOTAL DEPENSES	5 833 559	5 710 410	6 002 513

La construction du budget 2025, intègre le report des résultats 2024, ainsi que les restes à réaliser. Il permet de financer les investissements 2025 à hauteur de 1 579K€ contre 1 388K€ en 2024, inscrit au chapitre 023 en dépense de fonctionnement et au chapitre 021 en recette d'investissement. En fonctionnement, sont prévus 6 002K€ en dépenses et recettes.

CHAPITRE 011 :

Le budget de ce chapitre est en hausse de 2,3% par rapport au budget primitif de l'an dernier, soit + 30 K€. Cette augmentation suit l'inflation 2024 (2%) quant au fonctionnement courant.

CHAPITRE 012 : Les postes des agents sont conformes aux différentes missions obligatoires de la commune. Ainsi en RH ce seront bien 1,5 ETP d'affectés sur ce domaine, à l'accueil/état-civil, c'est également 1,5 ETP sur ce poste. En 2024, le total des seuls comptes de paie des agents titulaires et contractuels s'élevaient à 1 239 412 €. En 2025 il est prévu 1.231.921 € soit une quasi stabilité (- 0,6%). Ainsi le BP 2025 est prévu à 2.476.103€ contre un réalisé 2024 à 2.383.322€. Cela relève notamment de surcoûts prévus en 2025, liés à des augmentations obligatoires comme la cotisation employeur de la CNRACL qui augmente par exemple de 9.5% (+24K€).

CHAPITRE 014 : La commune ne relève pas du prélèvement obligatoire sur les logements sociaux de la commune, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

CHAPITRE 022 : ce chapitre n'existe plus dans la nouvelle norme comptable M57. En revanche, la fongibilité entre chapitres (hors chapitre 012 – charges de personnel) permet, à hauteur de 7.5%, d'équilibrer sans avoir à procéder à des décisions modificatives.

CHAPITRE 042 : Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles (bâtiments, matériels...) pour 236.385 €, les amortissements sont comptabilisés pour la même somme en recettes d'investissement au chapitre 040. L'augmentation par rapport à 2024 se justifie par la réalisation d'investissements.

Nous pouvons citer la réalisation d'une nouvelle place, la place Jean Moulin, la mise en place de sécurisation pour la rue du Général Leclerc, la réfection profonde de plusieurs voies communales, l'enfouissement de réseau et la mise en Led du deuxième et dernier tronçon de la rue Charles de Gaulle, le début de travaux de requalification de l'ancien cimetière...

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante. Ce chapitre prévoit 238K€ de dépense contre un réalisé à 261K€ et un BP 2024 à 263K€. Il reprend la subvention au CCAS à hauteur de 43K€. Le

montant des subventions aux associations reste à 30 K€. Les droits d'utilisation et de sécurisation informatiques sont prévus à la hausse (37K€ en 2024).

CHAPITRE 66 : Les charges financières annuelles doivent baisser à 39,5K€ suite à un retour à un niveau plus bas d'un prêt conditionné au livret A. Aucun recours à un emprunt complémentaire n'est envisagé.

CHAPITRES 67 et 68 : L'enveloppe pour 2025 est valorisée à 78 K€.

Structure des dépenses réelles :

Sur un total de dépenses de 5 710 K€ en 2024 et 6002 K€ en 2025

2024			2025		
011 charges à caractère général	23.5%	1 340 957	011 charges à caractère général	22.6%	1 354 228
012 charges de personnel	41.1%	2 349 515	012 charges de personnel	41.3%	2 476 103
65 autres charges de gestion courante	4.4%	251 142	65 autres charges de gestion courante	4.0%	238 219
66 charges financières	0.8%	44 972	66 charges financières	0.7%	39 527
67 charges exceptionnelles	1.2%	70 809	67 charges exceptionnelles	1.2%	73 000
68 dotations aux provisions	0.7%	37 889	68 dotations aux provisions	0.1%	5 443
	71.7%	4 095 284		69.7%	4 186 520

I-2 Les recettes de fonctionnement

RECETTES		BP 2023	BP 2024	BP 2025
Chapitre 002	résultat de fonctionnement reporté	2 202 546	1 566 482	1 715 538
Chapitre 013	atténuation de charges	50 000	95 000	90 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre	2 142	10 164	39 853
Chapitre 70	produits des services	327 600	426 500	439 100
Chapitre 73	impôts et taxes	2 373 701	505 443	505 443
Chapitre 731	fiscalité locale		2 170 105	2 307 296
Chapitre 74	dotations et participations	793 968	849 016	829 743
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	83 003	86 700	73 540
Chapitre 76	produits financiers	0	0	0
Chapitre 77	produits exceptionnels	600	1 000	2 000
Chapitre 78	reprises sur provisions	0	0	0
	TOTAL RECETTES	5 833 559	5 710 410	6 002 513

CHAPITRE 002 : Concerne le résultat de fonctionnement 2024 il est reporté en recettes de fonctionnement (1.715.538 € au RF 002). Le résultat est l'exact reflet de l'année 2024, le compte financier unique étant arrêté.

CHAPITRE 013 : Concerne les remboursements de rémunération du personnel en maladie. Le BP 2024 tient compte du réalisé 2024 et d'une certaine prudence quant à l'évolution potentielle de la loi sur ce sujet.

CHAPITRE 70 : Recettes prévues en hausse par rapport au BP 2024. Malgré un budget plutôt prudent, ces dernières ont été augmentées en regard au CA 2024 (423K€). Les redevances pour occupations du domaine public améliorent un peu les recettes.

CHAPITRES 73 et 74 : Impôts et taxes, les prévisions sont à l'équilibre par rapport au CA 2024, malgré une petite baisse de participation des autres communes aux frais de scolarité car moins d'élèves dans les autres communes, aucune dotation pour des élections et une baisse prévisible des recettes CAF

	2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Ecart
73- IMPOTS ET TAXES	2 143 350 €	2 305 468 €	2 481 669 €	2 819 408 €	2 812 739 €	-0.24%
74- DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	833 034 €	851 394 €	862 257 €	827 215 €	824 556 €	-0.32%
TOTAL	2 976 384 €	3 156 862 €	3 343 926 €	3 646 623 €	3 637 295 €	-0.26%

CHAPITRE 75 : Les locations de salles entrent dans les recettes. Une baisse des loyers des locations de logement communaux est attendue. Il n'est pas possible de louer dans les conditions actuelles sans rénovations importantes. 4 logements sont libres à 800€ x 12 mois soit près de 10 K€ en moins.

I-3 Récapitulatif du budget de fonctionnement

PREVISIONNEL BP 2025 :

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CREDITS PROPOSES	6 002 513 €	4 286 975 €
	REPORT DE RESULTATS		1 715 538 €
	TOTAL	6 002 513 €	6 002 513 €

En fonctionnement, sont prévus 6 002 513 € en dépenses et recettes. Ce budget est en hausse de 5% par rapport au budget primitif (5 710 410 €) de l'an dernier, soit + 292 K€.

II Section d'investissement

II-1 Le financement de l'investissement

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles on retranche les intérêts de la dette.

(Euros courants)	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Population	4320	4320	4320
Recettes réelles de fonctionnement produits	4 133 764 €	4 274 913 €	4 245 122 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 012 423 €	3 833 426 €	4 141 550 €
Epargne de gestion	121 341 €	441 487 €	103 572 €
Intérêts de la dette	44 972 €	44 972 €	39 527 €
Epargne brute	76 369 €	396 515 €	64 045 €

L'épargne brute a atteint 396K€ en 2024, pour un BP initialement estimé à 76K€. Cette dernière contribue à financer en partie les dépenses d'investissement. Le recours à l'emprunt permet également de financer les grands projets.

Néanmoins, l'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) doit pouvoir venir équilibrer l'amortissement annuel du capital. En 2025, cette dernière peine à couvrir les 183K€ nécessaire.

L'épargne brute au BP 2025 est prévue à 64 045 €, intégrant les nouveaux amortissements inhérents aux investissements prévus notamment dans le PPI. Si tous les projets ne sont pas concrétisés ou co-financés par des subventions, l'épargne brute ne dégradera pas le capital global.

Le taux d'épargne brute (Epargne brute / dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 9% au réalisé 2024 contre 5% en 2023. Comme de coutume, ce taux nous montre que des recettes en investissement deviennent plus que jamais nécessaires et fléchent les projets à fort taux de subvention au détriment de ceux non subventionnables.

La capacité d'endettement d'une collectivité exprime le rapport entre le stock de dettes, détenu par la collectivité au 31 décembre et l'épargne brute dégagée la même année en section de fonctionnement. Le plafond à ne pas dépasser en la matière s'élève à 12 ans pour un budget principal d'une commune. C'est le « plafond national de référence » fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Une cible plus prudente comprise entre 8 ans et 10 ans est toutefois à privilégier pour le bloc communal.

Freuseuse : Encours dette / épargne brute : 3.3 ans au CA 2024 (pour mémoire 6.5 ans en 2023).

II-2 Les dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 + RAR
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	493 379	118 176	224 353		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 802				
Chapitre 13 -	-	600			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	2 142	20 688		39 853
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	2 142	4 669	50 753		20 000
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	232 286	232 286	183 571		184 571
TOTAL DES OPERATIONS	502 266	437 260	593 318	162 652	2 563 611
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	-				-
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	-				-
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	-				-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	756 496	1 114 217	1 072 683	162 652	2 808 036

CHAPITRE 040 : Reprise sur autofinancement antérieur

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales

CHAPITRE 16 : Il comprend le remboursement annuel du capital de la dette, représenté par les emprunts contractés. Le capital restant dû est de 1.304.469 € au 1^{er} janvier. On devrait retrouver un taux plus favorable pour le prêt indexé sur le taux du livret A, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Détail :

Organisme	Début remb	Fin	Nominal	Capital annuel	Intérêts	ICNE	2025	
							Taux 24	Cap restant dû au 31/12/25
Caisse des dépôts et consignations	01/05/16	24/03/35	1 000 000 €	50 000 €	22 000 €	14 667 €	4.00%	500 000 €
Caisse Epargne	01/01/09	01/01/29	1 500 000 €	75 000 €	19 110 €	- €	4.50%	225 000 €
Caisse française de financement local	01/12/18	01/09/32	820 000 €	58 031 €	6 699 €	461 €	1.22%	396 437 €
TOTAL			3 320 000 €	183 031 €	47 809 €	15 128 €		1 121 437 €

CHAPITRE 21 : il est budgétisé à zéro du fait du fonctionnement de la commune par opération.

OPERATIONS :

	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 + RAR
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	224 353		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			
Chapitre 13 -			
Chapitre 020 - Dépenses imprévues			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 688		39 853
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	50 753		20 000
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	183 571		184 571
Opération 84 - Tvx divers chantiers	22 901		1 087 869
Opération 107 - Urbanisme	1 800		20 000
Opération 108 - Acquisition matériel administratif	871	1 072	12 722
Opération 116 - Tvx dans les écoles	18 548		32 700
Opération 125 - Acquisition matériel de transport	12 900		20 000
Opération 137 - Cimetière	26 407	2 850	127 350
Opération 138 - Mairie	25 592		9 530
Opération 148 - Stade Jean Pierre Bauve (terrain foot)			35 000
Opération 149 - Acquisitions foncières			12 500
Opération 150 - Aménagement salle des Fêtes	298		1 000
Opération 153 - Belles Côtes	2 914		-
Opération 155 - Centre Technique Municipal	11 264	215	12 215
Opération 157 - Tennis - Club House			
Opération 158 - Rue C de Gaulle			
Opération 159 - Centre de Loisirs	599		4 600
Opération 160 - Espaces Verts	2 204	1 613	4 613
Opération 162 - Réfection aménagement voirie	24 562	2 278	209 878
Opération 163 - Restaurant Scolaire	10 333		25 500
Opération 166 - Pole Paramédical			-
Opération 167 - Travaux Rue du Général Leclerc			-
Opération 168 - ADAP			
Opération 169 - Cabinet médical			
Opération 170 - Bâtiment communal de logements	537		5 000
Opération 171 - Petites villes de demain	6 000	9 975	30 885
Opération 172 - ASVP Police Municipale		117	617
Opération 173 - Vidéo protection	660		225 600
Opération 174 - Enfouissement de réseaux - Eclairage Public	419 461	144 532	576 532
Opération 175 - Maison des associations	162		
Opération 176 - Aménagement bords de seine	3 150		3 500
Opération 178 - Médiathèque	2 155		6 000
Opération 179 - Aménagement place Jean moulin			100 000
TOTAL DES OPERATIONS	593 318	162 652	2 563 611
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles			-
Chapitre 21 - immobilisations corporelles			-
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières			-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 072 683	162 652	2 808 036

Les opérations font l'objet de prévisions au titre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), comme débattu lors du ROB. L'opération 084 fait office de réserve opérationnelle.

PPI 2025 :

Le plan pluriannuel d'investissement a été calculé de manière à intégrer les travaux, les prestations et les acquisitions prévues sur plusieurs années. Ainsi, par exemple le PLU est mené sur 3 ans, la cantine aura besoin de matériels moins obsolètes, la vidéoprotection est susceptible d'être élargie, les enfouissements de réseaux devront être continués avec participation financière du SEY, le cimetière devra se rénover par phase...

OPERATION	Nom de l'investissement	Propo 2025	OBSERVATIONS BP 2025	D 2026	D 2027
107	URBANISME	20 000	PLU sur 3ans, subvention touchée en 2024	20 000	2 000
108	ACQUISITION MATERIEL ADMINISTRATIF	12 722	Serveur, packs liaison fibre, mobilier	1 000	5 000
116	TVX ET MATERIELS DANS LES ECOLES	32 700	Budgets classe, informatique, VPI	35 000	50 000
125	AQUIS. MATERIEL TRANSPORT	20 000	Véhicule utilitaire	50 000	20 000
137	CIMETIERE	127 350	114 tombes, jardin du souvenir	120 000	120 000
138	MAIRIE	9 530	Matériel elections, rayonnages archives	10 000	60 000
148	TERRAIN FOOTBALL - JEAN PIERRE BAUVE	35 000	Equipements sportifs, études de faisabilité	20 000	30 000
149	ACQUISITIONS FONCIERES	12 500	Parcelles	10 000	10 000
150	AMENAGEMENT SALLE DES FETES	1 000	Matériel à renouveler	1 000	5 000
153	BELLES COTES	-		-	2 500
155	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	12 215	Mobilier urbain et outillage	12 000	12 000
157	TENNIS-CLUB HOUSE	-		5 000	5 000
159	CENTRE DE LOISIRS	4 600	Nouveaux jeux, PC	4 000	4 000
160	ESPACES VERTS	4 613	Outillage	3 000	3 000
162	REFECTION AMENAGT VOIRIE	209 878	Feux tricolores, rue Leclerc, AMO, parcours pédestre	200 000	250 000
163	RESTAURATION SCOLAIRE	25 500	Matériel	60 000	25 000
168	ADAP	-		-	-
169	CABINET MEDICAL	-		25 000	-
170	BATIMENT COMMUNAL DE LOGEMENTS	5 000	Matériels, réparations	5 000	10 000
171	PETITES VILLES DE DEMAIN	30 885	Etudes scolaires	10 000	10 000
172	ASVP POLICE MUNICIPALE	617	Equipement	500	500
173	VIDEO PROTECTION	225 600	Création	-	70 000
174	ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - ECLAIRAGE PUBLIQUE	576 532	Rue De Gaulle	300 000	300 000
175	MAISON DES ASSOCIATIONS	-		10 000	10 000
176	AMENAGEMENT BORDS DE SEINE	3 500	Jeux, aménagements	50 000	10 000
178	MEDIATHEQUE	6 000	PC, défibrillateurs	5 000	30 000
179	AMENAGEMENT PLACE JEAN MOULIN	100 000	Aménagement nouvelle place	50 000	-

II-3 Les recettes d'investissement

	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 + RAR
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté			553 587
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			1 579 607
Chapitre 024 - Produits de cessions d'immo			
Chapitre 10 - (1068) Excedents de fonctionnement capitalisés	715 950		
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	299 495		307 456
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			0
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 642		
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	445 557		236 386
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	50 753		20 000
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	112 873		111 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 626 269		2 808 036

Le financement des investissements 2025 se fait par affectation du résultat 2024. Pour 2025, nous pouvons donc reporter 554K€ d'excédents d'investissements, imputé au RI 01. Pour le reste, il faut faire un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1.579 K€, intégrant le montant total des RAR 2024 en dépense d'investissement.

Plusieurs subventions ont été demandées en vue de faire baisser le reste à charge de la commune et notamment pour l'enfouissement des réseaux, la création de la place Jean Moulin, la mise en sécurité de la rue du Général Leclerc, ...

Ainsi les financeurs suivants ont répondu favorablement à nos démarches : L'Etat, le Département, le SEY, à travers des dispositifs comme la DETR, le fonds vert, le contrat de solidarité, les amendes de police...

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement ...). Les dépenses de fonctionnement du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes d'investissement du chapitre 040.

Chapitre 024 : Les cessions de biens immobiliers. Nous n'avons engagé aucune signature de cession d'immobilisation. Pour rappel, la commission finance a validé la vente du garage Gautier, ainsi que la régularisation de l'emprise de la MAPA, propriété de la CCPIF.

II-4 Récapitulatif du budget d'investissement

PREVISIONNEL BP 2025 :

		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	CREDITS PROPOSES	2 645 384 €	674 842 €
	Dont opérations	2 400 959 €	
	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		1 579 607 €
	RESTES A REALISER	162 652 €	- €
	REPORT DE RESULTATS		553 587 €
	TOTAL	2 808 036 €	2 808 036 €

III- Résultats 2024

Les ***résultats de l'exercice et de clôture 2024*** sont arrêtés,

Les résultats de l'exercice et de clôture 2024 sont les suivants :

Résultats de l'exercice 2024 :

I -Section de fonctionnement :

- Dépenses : 4 381 260.39 €
- Recettes : 4 530 316.90 €

Soit un résultat 2024 excédentaire de fonctionnement de **149 056.51 €**

II- Section d'investissement :

- Dépenses : 848 329.35 €
- Recettes : 1 626 269.42 €

Soit un résultat 2024 excédentaire d'investissement de **777 940.07 €**

Résultats de Clôture 2024 :

I -Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture 2023	+ 2 282 431.67 €
- Part affectée à l'investissement 2023	- 715 949.98 €
- Résultat de l'exercice 2024	+149 056.51 €

Soit un résultat de clôture 2024 excédentaire de fonctionnement de 1 715 538.20 €

II - Section d'investissement :

- Résultat de clôture 2023	- 224 353.43 €
- Résultat de l'exercice 2024	+777 940.07 €

Soit un résultat de clôture 2024 excédentaire d'investissement de 553 586.64 €

Restes à réaliser :

- Dépenses :	162 652.01 €
- Recettes :	0 €

L'affectation des résultats 2024 sera la suivante :

Investissement	Excédent investissement (Imputation RI 001)	553 586.64
	RAR Dépenses	162 652,01
	RAR Recettes	0,00
	Excédent/déficit de financement net (excédent d'invest - RAR)	390 934,63
Fonctionnement	Excédent net au 31/12/2024 intégrant le fonctionnement antérieur reporté	1 715 538,20
	Virement à la section d'investissement : imputation RI 1068	0
	Affectation à l'excédent reporté RF 002 (Excédent de fonctionnement - affectation au RI 1068)	1 715 538,20